

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an *deux mille VINGT-SIX*

le 5 septembre

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

**Nombre de
conseillers**

en exercice

19

présents

17

votants

17

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/08/2026

Présents (17)

Julie LENFANT, BRAYE Solange, DECHAUX Nicolas, VERGNE Laëtitia, PEYRAT Thierry, MASDIEU Christel, LAMARGUE Laurent, RABIER Marion, TALLET Mathieu, CHENIEUX Jérémy, PONTABRY Jean-Marie, DUROUX Julien, BURATTI Francesca, Marie DEMAISON, TALLET Mathieu, TEXIER Nadège, POMARES Julien

Absents ayant donné procuration

Absentes (2): Caroline LAVIGNE, JUDE Valérie

Secrétaire de séance : PEYRAT Thierry

IX : Demande de subventions et autorisations pour la création d'un nouvel équipement sportif communal – Boulodrome communal

Madame la Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la réalisation d'un nouvel équipement sportif communal consistant en la **création d'un boulodrome communal à Chaptelat, secteur église – centre-bourg**, sur un terrain appartenant à la commune.

Ce projet a pour objectif de créer un équipement sportif et de loisirs de proximité, accessible aux habitants de la commune et permettant notamment de favoriser la pratique de la pétanque, les rencontres intergénérationnelles et l'animation du centre-bourg.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à **23 000,00 € HT**.

Afin de financer cette opération, Madame la Maire propose de solliciter les différents dispositifs de financement susceptibles d'être mobilisés, notamment :

- le **Conseil départemental de la Haute-Vienne**, dans le cadre des **Contrats territoriaux départementaux (CTD)** ;
- la **Préfecture de la Haute-Vienne**, au titre de la **DETR, de la DSIL, du FNADT ou de tout autre dispositif d'État susceptible d'être mobilisé** ;
- l'**Agence nationale du sport (ANS)**, dans le cadre des dispositifs d'aide aux équipements sportifs de proximité ;
- ainsi que tout autre organisme public susceptible de contribuer au financement de cette opération.

de-20260509-59

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Financier	Taux sollicité	Montant prévisionnel
Conseil départemental – CTD	10 %	2 300 €
État – DETR/DSIL/FNADT ou dispositif approprié	40 %	9 200 €
Agence nationale du sport – ANS	30 %	6 900 €
<i>Autofinancement communal</i>	<i>20 %</i>	<i>4 600 €</i>
Total	100 %	23 000 €

Les montants indiqués correspondent aux **subventions sollicitées** et pourront être ajustés en fonction des décisions d'attribution des différents financeurs.

Autorisations données à Madame la Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve le principe de réalisation du boulodrome communal** sur le terrain appartenant à la commune, situé dans le secteur de l'église – centre-bourg de Chaptelat ;
- **approuve le montant prévisionnel de l'opération fixé à 23 000,00 € HT ;**
- autorise Madame la Maire à **solliciter toutes les subventions et participations financières** nécessaires à la réalisation de cette opération auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne, de la Préfecture de la Haute-Vienne, de l'Agence nationale du sport et de tout autre organisme susceptible de participer au financement du projet ;
- autorise Madame la Maire à **effectuer et signer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à la réalisation de l'opération ;**
- autorise Madame la Maire à **déposer et signer, au nom de la commune, toutes les demandes, déclarations, autorisations et pièces nécessaires au titre de l'urbanisme et de la réglementation applicable à la réalisation du boulodrome**, notamment toute déclaration préalable, permis ou autre formalité qui serait requise au regard des caractéristiques définitives du projet ;
- autorise Madame la Maire à **signer les devis, marchés, conventions, actes et documents nécessaires à la réalisation de l'opération**, dans le respect des règles de la commande publique et des crédits budgétaires ;
- autorise Madame la Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre et à la réalisation de cet équipement sur le terrain communal.

VOTE : **Présents : 17** **Procurations : 0**

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 05/09/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/09/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 05/09/2026

Madame la Maire

